

M. GEORGE KARPAT :

1820 Bonne fin de semaine.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Et nous revenons dans quelques instants.

**M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ, Mme EMMANUELLE HÉBERT et Mme MARIE
LESSARD**

1830 Culture Montréal

LA PRÉSIDENTE :

1835 Alors merci beaucoup et bienvenue. Merci d'être là. Je vais vous demander de vous identifier et de préciser l'organisation que vous représentez, s'il vous plaît.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

1840 Bonjour, bonne journée. Je suis Emmanuelle Hébert. Je suis la directrice générale de l'organisme Culture Montréal. Je suis accompagnée de mon collègue Pierre-François Sempéré, directeur au développement stratégique et politique, ainsi que de Marie Lessard qui est la vice-présidente de notre commission Cadre de vie.

1845

LA PRÉSIDENTE :

1850 Alors bienvenue encore une fois. Je vous rappelle les petites règles, dix minutes pour présenter, suivies de dix minutes pour que les commissaires puissent vous poser des questions. Nous avons lu le document que vous avez soumis à la consultation. Et avez-vous, dernier détail, avez-vous besoin d'un petit signe lorsqu'il reste deux minutes pour savoir que vous avez à conclure?

1855 **Mme EMMANUELLE HÉBERT :**

On a...

LA PRÉSIDENTE :

1860 Vous avez tout ce qu'il faut?

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

1865 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1870 Très bien. Alors nous vous écoutons.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

1875 Merci. Alors Culture Montréal est une organisation citoyenne indépendante et non partisane qui existe depuis 20 ans et on a comme mission d'ancrer la Culture au cœur du développement transversal de Montréal. Ici la culture est comprise au sens large donc

évidemment les arts, les arts, les industries culturelles et créatives, mais également le design, l'architecture, l'aménagement, les patrimoines ou encore le tourisme culturel. On est également reconnu comme le conseil régional de la culture de la région de Montréal.

1880 Nous tenons à souligner l'apport à ce mémoire assez costaud d'experts bénévoles qui siègent sur trois de nos cinq commissions permanentes, commission Cadre de vie, celle d'Art public et celle de Culture et transition écologique. Donc, c'est vraiment un exercice d'intelligence collective.

1885 Le premier grand constat qu'on fait, c'est l'absence de la culture dans le projet du PUM 2050. On faisait d'ailleurs le même constat dans le mémoire qu'on a déposé pour le projet de ville.

1890 Certes il y a quelques éléments qui touchent la culture et son rôle dans la planification de l'aménagement qui s'y trouve, mais c'est fait de façon parcellaire et surtout sous la loupe des équipements culturels. Il nous semble qu'il n'y a pas de fil rouge qui permet de réellement intégrer et reconnaître l'importance de la culture dans la vision projetée du Montréal de demain.

1895 Or, la culture pourrait très bien s'y intégrer dans certaines orientations actuelles. Par exemple, toute la section sur la rue comme nouvel espace partagé. Il est également incontournable dans la mise en œuvre du PUM que celle-ci s'ancre dans l'ensemble des éléments qui font de la personnalité et l'art de vivre montréalais et la culture est au cœur de cette identité.

1900 Quand on regarde le bilan du dernier plan d'urbanisme, on voit qu'en fait ça démontre l'impact significatif de la culture sur le développement du territoire et sur la qualité de vie aussi des citoyens et citoyennes, surtout lorsque la culture est intégrée de façon systématique et robuste.

1905 On peut prendre l'exemple de la carrière Miron, qui était identifiée comme un espace problématique. La ville a offert au Cirque du Soleil de s'y installer avec son siège social, a planifié et entamé une transformation ambitieuse, en fait, d'une ancienne carrière de déchet en parc, le parc Frédéric-Back.

1910 Fort de cette reconnaissance-là du rôle de la culture comme un levier de développement, la TOHU s'y est installée et l'École nationale du cirque et on a vu une transformation en fait de ce secteur-là pour devenir la Cité de Arts du Cirque qui est reconnue partout, dans un secteur qui était excentré et défavorisé.

1915 La Ville a fait preuve d'ambition à l'époque et d'audace en affirmant sans détour que qui dit Montréal, dit culture et en aspirant à faire de Montréal une métropole culturelle internationale. 30 ans plus tard, le développement de la Ville par la culture est un succès local et à l'étranger.

1920 Il s'agit maintenant de rectifier ce recul-là dans le PUM actuel. Le cœur de notre mémoire s'articule ainsi autour de la recommandation visant à intégrer impérativement une dimension culturelle forte et transversale aux trois dimensions qui sont déjà identifiées dans le projet, et de le faire par l'intégration de la notion d'aménagement culturel du territoire.

1925 On va donc concentrer notre mémoire sur cette question-là, cet aspect-là. Vous avez vu en le lisant qu'il y a beaucoup d'autres éléments, mais on souhaitait prendre ces quelques minutes là pour se concentrer là-dessus. Je passe la parole à mon collègue.

1930 **M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :**

Oui, ce que nous appelons aménagement culturel, c'est en fait une vision culturelle territoriale qui sert deux grands objectifs, qui sont, un, de mettre en valeur la montréalité,

1935

autrement dit ce qui fait le caractère spécifique de notre métropole, son histoire, sa morphologie urbaine, son patrimoine, son architecture, évidemment ses manifestations et expressions artistiques. Et deux, de constituer une ville vivante, une ville conviviale, une ville en tant que lieu de sociabilité.

1940

Donc d'un côté mettre en valeur l'histoire et l'identité du lieu pour pouvoir s'ancrer sur son territoire, pour pouvoir se sentir chez soi et de l'autre, créer les conditions de la rencontre entre les habitants, provoquer des échanges, faire de la ville un lieu de proximité.

1945

D'où l'importance, par exemple, de considérer dans le PUM le patrimoine culturel immatériel parce que l'identité des quartiers repose évidemment sur les caractéristiques intrinsèques des lieux, dans toute sa matérialité, mais également sur l'évolution de pratiques sociales et culturelles de gens qui habitent ces quartiers. Que serait Montréal Nord sans le patrimoine vivant des communautés culturelles du quartier et notamment l'expression des cultures urbaines?

1950

Donc, il faut inclure des objectifs clairs, liés à la sauvegarde du patrimoine culturel et matériel. L'UNESCO a démontré que c'était possible d'intégrer cette question dans les plans d'aménagement urbains.

1955

Autre élément à prendre en compte, l'art public, son intégration dans le précédent PUM de 92 a eu un impact majeur. On l'appelle la Ville à en faire de même, en particulier avec la question de l'art public éphémère et temporaire qui constitue une autre manière de raconter la Ville et aussi avec la question des entrées de Ville, qui sont des lieux de passage, des non-lieux, mais qui ont tout à gagner de ces interventions artistiques majeures parce qu'une ville doit aussi nourrir notre imaginaire.

1960

1965 Je continue en fait l'énumération, d'où l'importance, autre exemple, des lieux de culture. En particulier des lieux, des espaces de création et des lieux de diffusion qui sont confrontés à des enjeux très sérieux, d'un côté pour les espaces de création à l'augmentation des valeurs foncières et des taxes qui forcent un grand nombre d'artistes à partir de plus en plus loin, y compris en dehors de l'Île pour pouvoir créer et pratiquer leur art, et de l'autre, les lieux de diffusion qui sont aux prises avec des défis de cohabitation liés au bruit, qui peuvent mener jusqu'à leur fermeture. Le dernier exemple en date étant évidemment celui de La Tulipe.

1970 Exemple qui nous rappelle, notamment, à quel point il est important que les arrondissements appliquent leur compétence en matière de réglementation, mais qu'il faut aussi aller plus loin en intégrant au Plan d'urbanisme et de mobilité, le principe d'agent de changement pour assurer une cohabitation harmonieuse.

1975 D'où l'importance aussi, autre exemple, d'intégrer les artistes en amont des démarches de planification et d'aménagement, notamment dans les grands projets de développement. Citons, par exemple, le prolongement de la ligne bleue ou encore le quartier Namur-Hippodrome.

1980 Penser et intégrer une dimension culturelle en amont, c'est mener des transformations urbaines qui tiennent compte de l'identité du territoire et de la qualité de vie des habitants, la culture constituant une invitation à vivre la ville ensemble.

1985 Vivre la ville, c'est aussi prendre plaisir à arpenter l'espace urbain, à se l'approprier. C'est tout l'intérêt que revêt la notion de promenabilité que nous ramenons et qui met au centre la question de, au centre de l'aménagement, pardon, la question de la qualité du lieu du point de vue des personnes qui y vivent et par conséquent, la question du plaisir à explorer ce lieu; et la culture évidemment joue un rôle là-dedans pour faciliter cela.

1990

Le PUM gagnerait donc à évaluer la performance de ces aménagements, à l'aulne de la promenabilité et de mettre en avant des moyens d'améliorer l'espace public pour favoriser la promenabilité partout sur le territoire et pas seulement dans Ville-Marie.

1995 Nous pensons, par exemple, à l'Est de Montréal avec l'aménagement d'un parcours riverain qui permettrait nécessairement de valoriser l'accès aux rives et/ou l'intégration d'une dimension culturelle pourrait agir comme un véritable levier de reconnexion des habitants avec le fleuve.

2000 Donc, nous plaidons pour une véritable intégration de la culture dans ce projet de plan d'urbanisme et de mobilité parce que la culture ne doit pas être conçue comme une caution cosmétique ou festive, mais elle doit être partie prenante, véritablement partie prenante de l'aménagement et des transformations urbaines.

2005 La culture contribue au mieux vivre en ville, en créant du sens et de la cohésion sociale. Elle s'inscrit parfaitement dans la vision plus globale telle que formulée dans le projet de PUM 2050 d'une ville à échelle humaine, d'une ville conviviale, inclusive, favorisant le bien-être, mais aussi d'une ville résiliente, une ville qui mène les transformations nécessaires pour assurer la transition socio-écologique.

2010 Marc Augé qui est anthropologue qui a beaucoup réfléchi sur la question de la Ville, du lieu et du non-lieu, disait qu'il y a trois caractéristiques principales qui permettent de définir un lieu. Un lieu se définit avant tout comme étant identitaire, relationnel et historique, et c'est précisément pour cela que nous plaidons pour l'intégration de l'aménagement culturel du territoire dans le projet de PUM parce que cette approche est au service de la réalisation de ces trois qualités qui permettent de faire lieu.

2015

Par ailleurs, nous avons déjà mentionné lors de la consultation sur le Projet de Ville, qu'imaginer le futur de Montréal nécessite de considérer des territoires particuliers

2020 qui caractérisent et fondent l'identité de Montréal. Nous accueillons donc positivement la
définition ou l'inscription, pardon, de territoire emblématique dans le PUM, mais nous
soulignons que la définition qui leur est donnée et qui leur confère ce statut emblématique,
milite pour un plus grand nombre de territoire. Nous pensons particulièrement au territoire
2025 formé par le parc Maisonneuve et le parc Olympique qui a toutes les caractéristiques pour
être reconnu comme territoire emblématique.

Une telle diversification permettrait d'enrichir la notion de montréalité et
provoquerait un sentiment de fierté et d'appartenance sur tout le territoire montréalais en
plus d'avoir une considération pour l'Est de Montréal, territoire prioritaire de
2030 développement pour la Ville et le Gouvernement du Québec.

Et je termine enfin en disant que la réussite du PUM repose sur la capacité de le
mettre en œuvre et sur la bonne gouvernance qui en découlera. Évidemment, en
hiérarchisant les priorités d'intervention pour atteindre les ambitions du PUM parce que
2035 c'est un document gigantesque, et puis en s'assurant évidemment aussi de la meilleure
coordination et harmonisation possible avec les arrondissements, il faudra que les plans
locaux d'urbanisme soient en adéquation avec la vision et les objectifs du PUM.

Et enfin, en mettant en place des mécanismes de suivi et de reddition de compte
2040 efficaces et peut-être avec une périodicité plus resserrée et régulière à l'instar de ce qui se
fait pour le Plan métropolitain d'aménagement et développement et c'est pour ça que nous
proposons la publication du bilan des cibles tous les 18 mois, la publication d'un bilan
triennal et l'organisation d'un rendez-vous triennal avec la collectivité montréalaise.

2045 **Mme EMMANUELLE HÉBERT :**

En conclusion, il nous apparaît important de revenir sur un angle mort du PUM
c'est-à-dire le 400^e anniversaire de Montréal qui sera célébré en 2042. Je termine là-

2050

dessus. Ça peut paraître loin 2042, 18 ans dans l'aménagement du territoire c'est demain matin.

2055

Et quand on pense, il suffit penser, en fait, à l'aménagement d'exception de la promenade Champlain à Québec qui était aussi un legs important dans le cadre d'anniversaire de ce type-là, pour sentir l'envie de prendre son crayon puis de commencer à réfléchir.

2060

On est donc un peu étonnés que le PUM soit silencieux là-dessus, il nous apparaît que des projets ambitieux et visionnaires prennent du temps et qu'il faut le nommer d'ores et déjà.

2065

Donc, ce qu'on recommande en fait pour aboutir à des projets significatifs et structurants, c'est d'intégrer le 400^e anniversaire comme un jalon important de la mise en œuvre du PUM. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'étais sur le point de me faire gronder par notre amie régisseuse, notre collègue.

2070

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

45 secondes de plus, on vous remercie.

2075

LA PRÉSIDENTE :

Bien. Merci. J'ai noté que vous aviez ajouté au libellé de la vision proposée par la Ville à échelle humaine, une Ville à échelle humaine.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2080 Oui, absolument, c'est bien ça.

LA PRÉSIDENTE :

2085 Bien. J'aimerais vous entendre sur votre recommandation 1, qui est d'enrichir le futur PUM d'un préambule qui met en lumière la personnalité et l'unicité de la métropole montréalaise. Comment en êtes-vous arrivés à cette recommandation et qu'est-ce que vous aimeriez voir dans ce préambule ou lire ou entendre?

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2090 Oui, merci. On avait fait le constat déjà au moment de la consultation sur le projet de ville que le projet de ville ne s'inscrivait pas dans la géographie et dans l'histoire montréalaise.

2095 Le tir a été, il nous semble, rectifié en ce qui concerne la géographie puisqu'avec les chapitres, notamment sur les territoires emblématiques et les secteurs d'opportunité, on voit bien qu'il y a une volonté précisément de s'inscrire à l'intérieur de ce territoire-là, mais la dimension historique est absente, complètement en retrait alors que précisément quand on parle de ce qui fait l'identité d'un lieu, et bien évidemment il faut considérer cette dimension historique là.

2105 On a essayé dans notre mémoire de... on s'est prêtés, je dirais, à un exercice où on mettait en avant des éléments identitaires relatifs un peu à l'histoire de cette ville en lien avec la morphologie urbaine, en lien avec le patrimoine, l'architecture ou l'évolution en fait de cette métropole en tant que métropole culturelle.

2110 Mais on se disait que le PUM gagnerait effectivement à avoir peut-être un préambule dans lequel soit on pourrait mettre des extraits, parce qu'il y en a plein en fait d'écrivains qui ont pu réfléchir sur cette ville et son évolution historique, ce qui permettrait peut-être de donner un peu plus de profondeur, je dirais, à ce PUM-là même si on est bien conscients que c'est un exercice règlementaire. On sait ce que c'est un plan d'urbanisme évidemment, mais on voulait l'amener un peu plus loin.

2115 Ou alors peut-être de donner le mandat tout simplement à un écrivain, un écrivain montréalais de définir ce qu'est pour lui cette métropole, son évolution, qu'est-ce que ça veut dire? Qu'est-ce qui la distingue au fond cette métropole? Quelle est sa personnalité? Quelle est son âme?

2120 Et je dirais c'est ce qu'on dit, mais la littérature peut nous amener à élargir un petit peu la compréhension du territoire. Voilà. Et il y a un grand nombre d'écrivains montréalais qui réfléchissent sur la ville, l'évolution de cette ville-là.

2125 Donc je dirais qu'on s'est situés là-dedans. Soit reprendre des extraits de différents écrits qui ont pu être déjà produits par le passé, soit peut-être donner le mandat à un écrivain de se pencher particulièrement sur cette question, la question vraiment de la personnalité.

LA PRÉSIDENTE :

2130 Une deuxième question très très rapide, vous mentionnez à la page 40, je ne vais pas vous demander d'y aller, je vais vous lire le petit paragraphe.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Oui.

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

« Le PUM prévoit l'adoption par les arrondissements de Plans locaux d'urbanisme et de mobilité, la mise en place des outils de coordination et des règles d'harmonisation entre le PLUM des arrondissements avec les objectifs du PUM devient donc nécessaire. »

2140 Est-ce qu'en écrivant ceci vous aviez l'impression ou vous vous dites que les PLUM sont nécessaires, sont obligatoires?

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2145 Alors je passerais la parole à Marie Lessard pour cela.

Mme MARIE LESSARD :

2150 Oui, ce n'est pas tant qu'ils sont obligatoires, mais ils doivent s'inscrire dans une coordination avec les autres, d'un arrondissement à l'autre et aussi avec la planification de la Ville. Et il n'y a pas beaucoup d'information là-dessus. C'est un PUM qui est ambitieux, généreux, qui a plein d'objectifs extraordinaires, mais la façon d'atteindre ces objectifs, les différents acteurs, les différents territoires, leur coordination, ce n'est pas vraiment mentionné clairement dans le document.

2155

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc ce qu'on sait c'est qu'il devra y avoir conformité?

2160 **Mme MARIE LESSARD :**

Mais comment se coordonne-t-on? On le voit actuellement, il y a beaucoup de difficulté à coordonner les arrondissements les uns avec les autres.

LA PRÉSIDENTE :

2165

O.K.

Mme MARIE LESSARD :

2170

C'est comme avec Dinu Bumbaru, on a toujours parlé beaucoup d'inter-arrondissementalité et ça n'existe pas beaucoup et de même tous les acteurs qui sont dans les arrondissements, dans les services centraux, il y a de la coordination, mais il faudrait vraiment que ça soit inscrit plus formellement pour que ça...

2175

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Mme MARIE LESSARD :

2180

... pour que le PUM soit vraiment réalisé tel que ces grands objectifs le souhaitent.

LA PRÉSIDENTE :

2185

Donc, on n'est pas sûrs que les PLUM soient obligatoires ou soient optionnels?

Mme MARIE LESSARD :

2190

Bien en principe ils devront se faire, mais ça peut prendre du temps...

LA PRÉSIDENTE :

2195 O.K.

Mme MARIE LESSARD :

2200 ... comme un peu on le voit avec tous les outils de planification qui se mettent en place, les... Ça ne se fait pas toujours tout de suite. Il n'y a pas mention qu'ils sont obligatoires, mais il y a sûrement une intention que chaque arrondissement en fasse un. Enfin c'est comme ça que le document le décrit.

LA PRÉSIDENTE :

2205
Merci.

LA COMMISSAIRE :

2210 Oui, moi je vais vous emmener sur le territoire de l'Art éphémère et temporaire. Vous dites que c'est un angle mort au développement culturel de Montréal et vous mentionnez que vous voulez justement rectifier le tir puis mettre en place des stratégies qui vont intégrer l'art temporaire et éphémère. C'est une, d'ailleurs, de vos recommandations; 7, 8 et 9. Dans un premier temps, est-ce que vous pourriez nous faire
2215 la différence entre l'art éphémère et temporaire? Est-ce que c'est la même chose? Est-ce que ça touche...

Mme EMMANUELLE HÉBERT:

2220 Bien en fait l'art c'est assez technique, si vous voulez. Généralement, l'art éphémère va parfois se détruire par lui-même. Vous savez on parle de *land art* par

exemple. Ça fait qu'on installe quelque chose qui fond, qui se détruit, qui vit. Alors que l'art public temporaire c'est plutôt qu'on va installer une œuvre, mais pas de façon permanente. Donc, si on pense par exemple les exemples classiques c'est les statues.

2225

LA COMMISSAIRE :

Oui.

2230

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

... qui sont là, qui célèbrent des héros et rarement des héroïnes, mais ça c'est un autre sujet. Alors là c'est de façon permanente alors qu'on peut installer une œuvre, ça a été beaucoup fait pendant la pandémie même dans les parcs en fait, on installait des œuvres temporaires, certaines éphémères qui se défaisaient au fil du temps.

2235

C'est beaucoup plus rapide, c'est moins couteux, ça peut avoir, ça a un impact du même sens et souvent c'est même une porte d'entrée pour les artistes de la relève et ça permet souvent en fait d'avoir de l'art dans un plus grand nombre d'endroits parce que quand on veut installer une œuvre d'art permanente, bien là il y a des enjeux allant du type de boulon qu'on peut rentrer et cetera, et cetera.

2240

LA COMMISSAIRE :

Oui. D'accord, merci. Et donc ce que vous demandez dans votre recommandation, c'est que cet art-là temporaire et/ou éphémère devienne un usage transitoire, c'est ça que vous demandez, qu'il y ait un espace pour permettre l'installation de ces...

2245

2250

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Bien on demande à la fois qu'ils soient inscrits au même titre que l'art public.

2255 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

2260

D'une part, et d'autre part, effectivement qu'on puisse avoir des zones dédiées qui permettent d'expérimenter parce que parfois quand on veut faire une œuvre d'art éphémère ou temporaire, la réglementation ne le permet pas. Il faut faire attention parce que... t'sais il y a une piste cyclable qui passe à côté du parc, donc on ne peut pas. Puis là
2265 c'est : est-ce que c'est ignifuge? Est-ce que, bon... et cetera, et cetera.

Donc si on avait des espaces et des zones qui étaient dédiées d'expérimentation, je ne dis pas qu'il ne faut pas aucune réglementation, mais qui facilitait le déploiement-là et aussi le prototypage.

2270

Par exemple, Daily tous les jours est une compagnie qui a fait les balançoires au partenariat du Quartier des Spectacles.

LA COMMISSAIRE :

2275

Oui.

2280 **Mme EMMANUELLE HÉBERT :**

Je ne sais pas si vous vous souvenez pendant des années. Bien au départ, c'était une expérimentation. C'est un prototype qu'on a ramené, bon. Et bien c'est parce que le Quartier des Spectacles était un espace qui permettait ça, mais il pourrait y en avoir partout dans la Ville. En tout cas, peut-être pas partout, mais minimalement à un plus grand nombre d'endroits.

2285 **LA COMMISSAIRE :**

2290 Parfait.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Je rajouterais juste...

2295

LA COMMISSAIRE :

Oui, allez-y.

2300 **M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :**

... un point par rapport à ça c'est que le...

LA COMMISSAIRE :

2305

Rapidement.

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2310

... Conseil jeunesse, oui très rapidement, excusez-moi. Le Conseil jeunesse de Montréal...

LA COMMISSAIRE :

2315

Non, c'est parce que j'ai un collègue qui...

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2320

... a publié un rapport très intéressant sur l'art public et il y a une recommandation qui parle justement d'espace de rotation en fait qui s'apparentent en fait à la recommandation qu'on propose, d'identifier les zones polyvalentes, mais donc il le ramène, le Conseil jeunesse de Montréal, pareil avec cette même... ce même souci que nous avançons en fait dans le mémoire.

2325

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Merci.

2330

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Je vous en prie.

LA PRÉSIDENTE :

2335

Christian, tu n'as pas beaucoup de temps.

LE COMMISSAIRE :

2340 Bon. Vous avez une recommandation sur la mixité fonctionnelle. On s'en va vraiment dans les quartiers. L'école c'est un bien public, ça peut nous aider à vitaliser le quartier, mais aussi comme production de lieu culturel, c'est ce que je comprends. Comment ça fonctionne? Est-ce que vous avez des exemples? C'est quoi l'avenir de cette recommandation-là?

2345

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

2350 Ce qu'on dit, en fait, dans cette recommandation, dans cette partie-là, on s'appuie déjà sur un avis que la commission Cadre de vie, une autre commission à Culture Montréal, Cadre de vie avait publié il y a quelques années.

2355 Et en fait au-delà du réseau d'infrastructure vieillissant des écoles, il y avait plusieurs choses en fait dans cet avis. Il était question aussi du fait de pouvoir utiliser ces espaces-là le soir ou en fin de semaine à d'autres usages, en fait, de type communautaire ou culturel.

2360 Et c'est ce qu'on essaye de ramener en disant effectivement l'école en tant que lieu de vie en fait dans un quartier qui trône un petit peu, c'est un peu le service qui trône au sommet d'un quartier quand même, c'est un des services essentiels d'un quartier, et bien pourrait très bien effectivement mettre à disposition ses locaux pour des activités culturelles et communautaires et se faisant renforcer, je dirais, la vie de quartier.

2365 Et donc, même si ça se fait, on le voit que ça se fait et que ça peut se faire effectivement, mais ce n'est pas une tendance généralisée et donc on ramenait en fait cette question-là qui nous tient à cœur. Voilà.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

2370 Et peut-être en complément, c'est oui, ce qu'on voit souvent c'est qu'une école va
investir dans un gymnase ou dans un amphithéâtre qui va le soir servir à une maison de la
culture. Ça c'est une façon très très formelle si vous voulez, qui demande beaucoup de
moyens, mais il y a aussi d'autres façons informelles. On peut penser à de la pratique
artistique amateur, on peut penser à même de la culture comme moyen d'expression de
soi, donc des espaces de création et voilà.

2375

LE COMMISSAIRE :

Oui. O.K.

2380

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Comme ça je ne me ferai pas chicaner par madame la régisseuse, merci
beaucoup.

2385

M. PIERRE-FRANÇOIS SEMPÉRÉ :

Merci à vous.

2390

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Merci pour votre écoute.

LA PRÉSIDENTE :

2395

Ça passe extrêmement rapidement. Alors voilà. Merci beaucoup de votre...

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Est-ce que vous aimeriez qu'on vous envoie le mémoire qu'on avait fait sur les écoles?

2400

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait quand même pas mal, hein?

2405

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2410

Oui.

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

2415

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Absolument.

2420

Mme EMMANUELLE HÉBERT :

Merci.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors bonne fin de journée, merci.

2430

Mme CATHERINE MAHEU et M. BRIAN FAHEY

Collège Villa Maria

2435

LA PRÉSIDENTE :

Alors bonjour et bienvenue. Merci de vous présenter et de préciser l'organisation que vous représentez, s'il vous plaît, pour les fins de l'enregistrement.

2440

Mme CATHERINE MAHEU :

Oui, très bien. Alors mon nom est Catherine Maheu. Je suis la présidente du conseil d'administration du Collège Villa Maria. Je suis accompagnée aujourd'hui de monsieur Brian Fahey, de Fahey la firme d'urbanisme, que je pense que vous le connaissez un peu. Alors il est ici avec moi aujourd'hui puisqu'il travaille avec nous au soutien de la présentation que nous faisons aujourd'hui...

2445

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

2450

Mme CATHERINE MAHEU :

... devant l'OCPM.